



Ville de PalavaslesFlots

Année 2027

DEMANDE DE SUBVENTION

Gestion des Subventions Aux Associations
Mairie de Palavas-les-Flots
16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106
34250 PALAVAS-LES-FLOTS
Téléphone : 04.67.07.73.00
associations@palavaslesflots.com

- Le dossier complet doit être déposé en Mairie auprès du Service de gestion des Subventions aux Associations avant le 28 septembre 2026.
- Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être déposé.

Tout dossier incomplet ne pourra être examiné

Cadre réservé à l'administration

ASSOCIATION :

DOSSIER DEPOSE LE :

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Tout dossier incomplet (pièces à joindre comprises) ne pourra être examiné

Dans le cas d'une première demande :

- Les statuts dernièrement déclarés,
- Le récépissé de la déclaration en Préfecture de l'association
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Les derniers comptes approuvés et le dernier rapport d'activité
- L'attestation d'assurance (RC, incendie, dommage aux tiers ...) en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire

Dans le cas d'un renouvellement de demande :

- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Les derniers comptes approuvés et le dernier rapport d'activité
- L'attestation d'assurance (RC, incendie, dommage aux tiers ...) en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire

Rappel : Dans le cas d'un changement des statuts, l'association devra les fournir à l'administration, après déclaration auprès de la préfecture.

1 Présentation de l'association

1.1 NOM :

1.2 Objet social et activités principales réalisées :
.....
.....

Sigle :
...

1.3 Numéro Siret :

1.4 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.5 Adresse du siège social :

Code postal Commune

Téléphone Site internet.....

1.5.1 Adresse de correspondance (si différente) :

Code postal Commune

Téléphone Site internet.....

1.6 identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.7 L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui ☐

non ☐

1.8 L'association est-elle assujettie à la TVA ?

oui ☐

non ☐

2 Moyens matériels de l'association

2.1 L'association dispose-t-elle de locaux ?

☐ oui

☐ non

Si oui

☐ propriétaire

☐ locataire

☐ mis à disposition

2.2 Véhicule associatif

☐ oui

☐ non

2.3 Outils informatiques

☐ oui

☐ non

Autres moyens matériels (préciser) :

2.4 Votre association a-t-elle des outils de communication ?

☐ oui

☐ non

Si oui, lesquels ?

IMPLICATION DANS LA VIE DE LA VILLE DE PALAVAS-LES-FLOTS

(Démonstrations, animations, fête du nautisme, foire des associations, Téléthon...)

.....

.....

.....

3 Relations avec d'autres associations

3.1 A quelle Union, fédération ou réseau, votre association est-elle affiliée ?

(nom complet à préciser – pas de sigle)

.....

.....

3.2 Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales (entreprises, associations, collectivité locale, etc.) :

oui ☐ non ☐ Si oui, lesquelles ?

4 Moyens Humains

Nombre de bénévoles: <i>Bénévole: Personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires: <i>Volontaire: personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés:	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé: (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique:	
Adhérents: <i>Adhérent: personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	
Adhérents Palavasiens:	

5 Budget de l'association

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

Uniquement pour les associations sportives

La licence sportive est-elle obligatoire ?

☐ oui

☐ non

Le prix de la cotisation comprend il la licence sportive ?

☐ oui

☐ non

Si non, quel est le montant de la licence ?

Nombre de licenciés à jour de cotisations :

Subvention demandée en 2027 :

Motivation de la demande :

[illegible]

- soit par mail : associations@palavaslesflots.com

6 Attestation sur l'honneur

6.1 Je soussigné(e), (nom et prénom)

6.2 Représentant(e) légal(e) de l'association.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci¹.

6.3 Déclare :

6.3.1 Certifie que l'association est régulièrement déclarée

6.3.2 Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants².

6.3.3 Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

6.3.4 Certifie que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices :

☐ inférieur ou égal à 500 000€

☐ supérieur à 500 000€*

6.4 Demande une subvention de : € au titre de l'année

6.5 Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

➔ Joindre un RIB

Fait le à

Signature :

* Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
1" Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

2 Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

3 Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.* Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention.

* Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.